

Procédure à suivre pour bénéficier d'une aide financière de la ville d'Amiens

1 - SIGNALER

Je remplis précisément le formulaire de signalement en ligne.

2 - VERIFIER

J'attends l'appel ou le mail du service gestion des risques de la ville d'Amiens pour planifier une visite à domicile afin de confirmer l'espèce concernée.

3 - VALIDER

J'attends l'accord de principe écrit d'attribution de l'aide financière de la ville d'Amiens (envoyé par mail).

Ce formulaire sera accompagné :

- d'un dossier de demande de prise en charge financière,
- de la liste des sociétés spécialisées en partenariat avec la ville d'Amiens.

4 - DETRUIRE

Je fais appel à l'une des 3 sociétés spécialisées de la liste pour procéder à la destruction du nid secondaire de frelons asiatiques.

Je règle la totalité des frais d'intervention à la société spécialisée.

Je demande une facture avec la mention « acquittée », le cachet de la société et le nom de l'intervenant.

5 - REMBOURSER

Je remplis le formulaire de demande de prise en charge.

Je l'envoie, de préférence par mail, au service gestion des risques de la ville d'Amiens avec l'ensemble des documents à fournir.

Je suis remboursé(e) de la participation financière correspondant à ma situation, par virement bancaire, dans un délai d'environ un mois.